



HÉMA-QUÉBEC

# Plan d'action d'Héma-Québec

dans le cadre de la

Stratégie gouvernementale  
de développement  
durable

2015  
20

## Introduction

En raison de sa mission, Héma-Québec contribue directement et concrètement à la réalisation de certains des principes enchâssés dans la *Stratégie de développement durable* adoptée par le gouvernement pour la période 2015-2020. Certains de ces éléments sont en continuité avec les stratégies déployées depuis le plan d'action initial adopté en 2009 et d'autres s'intègrent aux nouvelles orientations de la stratégie gouvernementale pour 2015-2020.

La mission d'Héma-Québec est de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et ses dérivés, en tissus humains, en sang de cordon, en lait maternel et en produits cellulaires sécuritaires et de qualité optimale; développer et offrir une expertise et des services spécialisés et novateurs dans le domaine des produits biologiques humains.

Notre vision, « **Exceller et innover au service de la santé** », est soutenue par quatre grandes valeurs :

- **Intégrité/honnêteté**
- **Respect**
- **Engagement**
- **Responsabilisation**

Ces valeurs, particulièrement celles de l'engagement et de la responsabilisation, trouvent écho dans les principes mêmes du développement durable et sont au cœur de nos activités quotidiennes. Notre adhésion à la *Stratégie gouvernementale de développement durable* apparaît ainsi comme étant un complément naturel à notre action. Héma-Québec ne pourrait réaliser adéquatement son mandat sans une stratégie misant sur le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques.



## ORIENTATION GOUVERNEMENTAL 1

### Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

## Objectif gouvernemental incontournable 1.1

### Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

#### ACTIONS

L'ensemble des seize actions inscrites sous les orientations et objectifs gouvernementaux qui suivent vient formaliser une démarche visant à renforcer les pratiques de gestion écoresponsables et les encadrer. Ces actions vont au-delà du simple énoncé d'intention. Notre organisation met de l'avant des actions concrètes, en ayant une vision claire des orientations et des objectifs, s'inscrivant dans la recherche véritable d'un développement durable.

## Objectif gouvernemental incontournable 1.2

### Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Plus particulièrement, on vise :

- La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable.
- L'élaboration et l'utilisation de méthodes d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable.
- La prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.

#### Action 1 (1.2 a)

Optimisation des livraisons aux hôpitaux avec l'apparition des sites permanents Salon des donneurs de plasma PLASMAVIE (Trois-Rivières, Saguenay, Sherbrooke, Gatineau...).

Avec l'ouverture de chacun des Salons des donneurs de plasma PLASMAVIE, l'opportunité de revoir la dynamique de livraison aux hôpitaux de la région est saisie dans le but d'optimiser le transport de matières premières afin d'assurer l'opération de ces établissements et d'optimiser le service aux hôpitaux au moyen de livraisons régulières avec la préoccupation de :

- contrôler les coûts;

- offrir un meilleur service par une capacité de livraison, à la banque de sang, de plus grand volume, à une fréquence établie avec des chauffeurs d'Héma-Québec;
- diminuer le nombre d'intervenants impliqués dans le transport : réduire le nombre de déplacements et l'empreinte de carbone.

Lors de l'ouverture des Salons des donneurs de plasma PLASMAVIE, un effort est aussi fait pour identifier des fournisseurs locaux lorsque c'est possible (services, mobilier, etc.) afin d'encourager l'économie locale et minimiser les impacts de déplacements et livraisons additionnelles.

Ceci a déjà été réalisé lors de l'ouverture des sites de Trois-Rivières, Saguenay, Sherbrooke et de Gatineau et sera réalisé à la suite de l'ouverture des sites : Lebourgneuf à l'automne 2016, l'ouest de Montréal au printemps 2017 et des sites subséquents.

### Action 2 (1.2 b)

Mise en place d'une application pour faciliter la coordination et favoriser le covoiturage pour les déplacements entre les établissements (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay, Sherbrooke, Gatineau...)

Déjà encouragé à être favorisé comme mode de transport avec la promotion de véhicules disponibles, le covoiturage sera d'autant plus encouragé avec l'ajout de nouveaux sites. Afin de faciliter la coordination et optimiser l'utilisation des opportunités de covoiturage, une application sera mise à la disposition du personnel.

### Action 3 (1.2 c)

Poursuite de l'activité de distribution d'arbres, avec développement de l'aspect fines herbes/agriculture urbaine. Il s'agit d'une activité annuelle, qui connaît un succès en croissance constante, déjà bien encrée aux établissements de Montréal et de Québec qui sera étendue aux sites satellites.

### Action 4 (1.2 d)

Maintien et poursuite des initiatives de formation, développement des outils de réunions, de rencontres et de partage, accessibles à distance (par exemple : WebEx, C@MPUS, Jabber),

Afin de diminuer les déplacements requis pour les rencontres ou les formations, plusieurs outils ont été mis en place et déployés afin d'assurer à distance le suivi des opérations, le maintien et la mise à jour des compétences et la collaboration de façon conviviale.

### Action 5 (1.2 e)

Maintien de l'objectif d'ajouter des clauses contractuelles aux documents d'appels d'offres et aux contrats couvrant le développement durable et l'écoresponsabilité.

- Réduire la consommation des biens et des ressources et revaloriser ces produits.
- Revoir certaines approches afin de diminuer l'empreinte écologique de ses activités, et ce, dans le respect de la réglementation et de bonnes pratiques de fabrication (BPF).

Exercer une vigie à cet effet afin de s'assurer de pouvoir intégrer rapidement des développements qui sont faits à cet égard.

#### Action 6 (1.2 f)

Favoriser l'utilisation de transports de types hybride et électrique.

Des véhicules hybrides et électriques ont été intégrés à la flotte de véhicules de courtoisie mis à la disposition du personnel pour des déplacements dans l'exercice de leur fonction. Des analyses sont en cours pour évaluer la faisabilité d'installer de nouvelles bornes électriques accessibles sur nos sites satellites (Salon des donneurs de plasma PLASMAVIE et Centre des donneurs de sang GLOBULE).

#### Action 7 (1.2 g)

Effort pour diminuer et garder à un faible niveau la péremption de produits sanguins tout en maintenant une réserve permettant de répondre aux besoins des clients. Ces efforts sont concertés avec les clients-hôpitaux (transferts interhospitaux). En plus de s'assurer d'une utilisation optimale des dons de sang, on souhaite minimiser par le fait même les pertes et le rebut.

#### Action 8 (1.2 h)

Continuité des efforts déployés dans le virage sans papier de l'entreprise (initiatives actuelles et futures, accès des horaires à distance, talon de paie électronique, suite Smart (accès des PFNs en version électronique), formulaires internes, relevés fiscaux, accès Web et Wi-Fi (accès à la grandeur des établissements de Montréal et Québec afin de favoriser le travail sans papier...).

#### Action 9 (1.2 i)

Maintien des directives administratives et incitatifs mis en place pour favoriser des méthodes alternatives au transport individuel en voiture par les programmes de covoiturage et d'accès aux programmes de transport en commun (Allego, Abonne Bus, Opus...).

## Objectif gouvernemental incontournable 1.5

**Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial**

#### Action 10 (1.5 a)

Poursuite des cours de photos amorcés dans le cadre de l'addenda au plan d'action 2009-2015 mis en place afin de répondre à un engagement gouvernemental visant à faire de la culture une composante transversale majeure du développement durable avec l'introduction et l'ajout de volets touchant la composition, l'édition et la révision du concept d'exposition (pour tendre vers un évènement semi-permanent).

### Action 11 (1.5 b)

Développement de réels partenariats avec les municipalités pour l'ouverture des Salons des donneurs de plasma PLASMAVIE (avec ou sans volet GLOBULE) avec une approche de création d'emplois locaux, d'achats auprès de fournisseurs locaux (de biens et services lorsque possible, par exemple, pour les collations fournies aux donneurs, des produits locaux sont favorisés) et avec l'installation de vitrines de rayonnement régionales (mise en valeur de photos de la région intégrées dans la décoration de chacun des sites). Organisation d'événements locaux avec les donneurs (tournois de balle, etc.).

### Action 3\* (1.2 c et 1.5 c)

*Poursuite de l'activité de distribution d'arbres, avec développement de l'aspect fines herbes/agriculture/urbaine. Il s'agit d'une activité annuelle, qui connaît un succès en croissance constante, déjà bien encrée aux établissements de Montréal et de Québec qui sera étendue aux sites satellites.*

\* L'action 3 décrite sous l'objectif 1.2 cadre également avec l'objectif gouvernemental 1.5 et est inscrit ici en italique pour compléter le plan d'action et assurer le suivi de chacune des facettes de cet objectif.



## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable

### Objectif gouvernemental incontournable 2.1

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

Plus particulièrement, on vise :

- Activité incontournable 4: Les MO qui s'investissent avec des entreprises du secteur privé mettent en œuvre au moins une action pour accroître la proportion des entreprises qui ont entrepris une démarche de développement durable.
- La mise en œuvre d'ici 2020 de mesures ou la contribution à des projets favorisant le développement de l'écologie industrielle ET le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine;
- La mise en œuvre de mesures pour appuyer le développement d'entreprises d'économie sociale dans des secteurs contribuant à la transition vers une économie verte et responsable.

#### Action 5\* (1.2 e et 2.1 a)

*Maintien de l'objectif d'ajouter des clauses contractuelles aux documents d'appels d'offres et aux contrats couvrant le développement durable et l'écoresponsabilité.*

- Réduire la consommation de biens et de ressources et revaloriser ces produits.
- Revoir certaines approches afin de diminuer l'empreinte écologique de ses activités, et ce, dans le respect de la réglementation et des bonnes pratiques de fabrication (BPF).

*Exercer une vigie à cet effet afin de s'assurer de pouvoir intégrer rapidement des développements qui sont faits à cet égard.*

#### Action 6\* (1.2 f et 2.1 b)

*Favoriser l'utilisation de transports de types hybride et électrique.*

*Des véhicules hybrides et électriques ont été intégrés à la flotte de véhicules de courtoisie mis à la disposition du personnel pour des déplacements dans l'exercice de leur fonction. Des analyses sont en cours pour évaluer la faisabilité d'installer de nouvelles bornes électriques accessibles sur nos sites satellites (Salon des donneurs de plasma PLASMAVIE et Centre des donneurs de sang GLOBULE).*

**Action 9\* (1.2 i et 2.1 c)**

*Maintien des directives administratives et incitatifs mis en place pour favoriser des méthodes alternatives au transport individuel en voiture par les programmes de covoiturage et d'accès aux programmes de transport en commun (Allego, Abonne Bus, Opus...).*

\* Les actions 5, 6 et 9, décrites sous l'objectif 1.2, cadrent également avec l'orientation gouvernementale 2 et l'objectif gouvernemental 1.5 et sont inscrites ici en italique pour compléter le plan d'action et assurer le suivi de chacune des facettes de ces objectifs.



## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

### Améliorer la santé de la population par la prévention

## Objectif gouvernemental 5.2

### Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Plus particulièrement on veut mettre de l'avant :

- Des mesures et des actions visant la prévention et la promotion de la santé et de la sécurité dans les milieux de vie, y compris la lutte contre l'intimidation.
- Des mesures et des actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes qui sont associés à l'activité humaine.
- Mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur.
- Interventions concertées pour assurer la protection des sources d'eau potable et l'approvisionnement de la population.

#### Action 12 (5.2 a)

Maintenir le programme annuel de vaccination du personnel contre l'influenza, sur une base volontaire.

Le but étant de minimiser les risques de propagation du virus et des conséquences sur les activités de l'entreprise et sur la santé du personnel et de leur famille.

#### Action 13 (5.2 b)

Mise à jour du programme pour remboursement des frais liés à l'activité physique et aux événements sportifs (ex. : Marathon de Montréal, Marathon SSQ Lévis-Québec, Tour de l'Île de Montréal...) afin d'élargir la couverture et continuer de promouvoir un mode de vie plus actif et une meilleure santé des employés de l'organisation.



## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

### Objectif gouvernemental incontournable 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Plus particulièrement, on vise :

- L'intensification de l'accompagnement auprès des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé et de services sociaux en vue d'augmenter le nombre de démarches de développement durable mises en œuvre.
- Activité incontournable 5: Les MO qui œuvrent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux mettent de l'avant au moins une action pour accroître la proportion des organisations qui ont entrepris une démarche de développement durable dans l'un ou l'autre de ces secteurs, en lien avec les plans d'accompagnement – conseil sectoriels établis par des tables.
- La mise en œuvre de mesures et programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.

#### Action 14 (6.2 a)

Formation sur les principes de la loi sur le développement durable (à l'interne et chez certains partenaires). Mettre en œuvre des plans précis de formation permettant l'intégration du concept de développement durable au sein des activités quotidiennes. (suivi du nombre de formations/présentation).

#### Action 15 (6.2 b)

Intégration des bénévoles dans le programme de recrutement pour le plasma par aphérèse. Capitaliser sur l'expertise de nos bénévoles de l'Association des bénévoles du don de sang (ABDS) pour accélérer le recrutement de donneurs de plasma de fractionnement nécessaires à l'atteinte de notre objectif stratégique d'autosuffisance en plasma de fractionnement.

#### Action 16 (6.2 c)

Maintien de l'engagement des comités organisateurs de collectes mobiles au service de la mission d'Héma-Québec. Afin de réaliser sa mission Héma-Québec compte non seulement sur l'implication sociale de la population à la base même du geste bénévole posé par les donateurs, mais également sur la collaboration de comités organisateurs issus de tous les milieux que ce soit en entreprise, des organismes sociaux, gouvernementaux, ou en milieu scolaire qui permet la réalisation de ces événements que sont les collectes mobiles.

### Action 1\* (1.2 a et 6.2 d)

*Optimisation des livraisons aux hôpitaux avec l'établissement des sites permanents : Salon des donneurs de plasma PLASMAVIE (Trois-Rivières, Saguenay, Sherbrooke, Gatineau...).*

*Avec l'ouverture de chacun des Salons des donneurs de plasma PLASMAVIE, l'opportunité de revoir la dynamique de livraison aux hôpitaux de la région est saisie dans le but d'optimiser le transport de matières premières afin d'assurer l'opération de ces établissements et d'optimiser le service aux hôpitaux au moyen de livraisons régulières avec la préoccupation de :*

- *contrôler les coûts;*
- *offrir un meilleur service par une capacité de livraison, à la banque de sang, un plus grand volume à une fréquence établie avec des chauffeurs d'Héma-Québec;*
- *diminuer le nombre d'intervenants impliqués dans le transport : réduire le nombre de déplacements et l'empreinte de carbone.*

*Lors de l'ouverture des Salons des donneurs de plasma PLASMAVIE, un effort est aussi fait pour identifier des fournisseurs locaux lorsque c'est possible (services, mobilier, etc.) afin d'encourager l'économie locale et minimiser les impacts de déplacements et de livraisons additionnelles.*

*Ceci a déjà été réalisé lors de l'ouverture des sites de Trois-Rivières, Saguenay, Sherbrooke et de Gatineau et sera réalisé suite à l'ouverture des sites de Lebourgneuf (à l'automne 2016), de l'ouest de Montréal (au printemps 2017) et des sites subséquents.*

### Action 3\* (1.2 c, 1.5 c et 6.2 e)

*Poursuite de l'activité de distribution d'arbres, avec développement de l'aspect fines herbes/agriculture/urbaine. Il s'agit d'une activité annuelle, qui connaît un succès en croissance constante, déjà bien encrée aux établissements de Montréal et de Québec qui sera étendue aux sites satellites.*

### Action 7\* (1.2 g et 6.2 f)

*Effort pour diminuer et garder à un faible niveau la péremption de produits sanguins tout en maintenant une réserve permettant de répondre aux besoins des clients. Ces efforts sont concertés avec les clients-hôpitaux (transferts interhôpitaux). En plus de s'assurer d'une utilisation optimale des dons de sang, on souhaite minimiser par le fait même les pertes et le rebut.*

### Action 11\* (1.5 b et 6.2 g)

*Développement de réels partenariats avec les municipalités pour l'ouverture des Salons des donneurs de plasma PLASMAVIE (avec ou sans volet GLOBULE) avec une approche de création d'emplois locaux, d'achat auprès de fournisseurs locaux (de biens et services lorsque possible, par exemple, pour les collations fournies aux donneurs, des produits locaux sont favorisés) et avec l'installation de vitrines de rayonnement régionales (mise en valeur de photos de la région intégrées dans la décoration de chacun des sites). Organisation d'événements locaux avec les donneurs (tournois de balle, etc.).*

\* Les actions 1, 3 et 7, décrites sous l'objectif 1.2, et l'action 11 décrite sous l'objectif 1.5, cadrent également avec l'orientation gouvernementale 6 et l'objectif gouvernemental 6.2 et sont inscrites ici en italique pour compléter le plan d'action et assurer le suivi de chacune des facettes de ces objectifs.

## ANNEXE A

## Sommaire du plan d'action de développement durable

Orientation gouvernementale	Objectif	Action	Échéancier	Points de mesure
<b>Orientation 1</b> Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique	<b>1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</b>	Action 1 à 15	En continuité 2015-2020	
	<b>1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</b>	1. Optimisation des livraisons aux hôpitaux avec l'établissement des sites permanents Salon des donneurs de plasma PLASMAVIE	Lors de l'ouverture de nouveaux sites : (Québec en automne 2016, Montréal au printemps 2017, autres à déterminer)	Volumétrie du nombre de livraisons
		2. Application pour favoriser le covoiturage pour les déplacements entre les établissements	D'ici 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs</li> <li>• Nombre de co-voiturages inscrits</li> </ul>
		3. Poursuite de l'activité de distribution d'arbres, avec développement de l'aspect fines herbes/agriculture urbaine, jumelé avec volet recettes	Évènement annuel, en continuité pour la durée du plan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sites participant</li> <li>• Nombre d'employés participant</li> </ul>
		4. Maintien et poursuite des initiatives de formation, développement, et outils de rencontre et de partage, accessibles à distance (ex. : WebEx, C@MPUS, Jabber)	En continuité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formation</li> <li>• Nombre de participants</li> </ul>
		5. Maintien de l'objectif d'ajouter des clauses contractuelles aux documents d'appels d'offres et aux contrats couvrant le développement durable et l'écoresponsabilité	En continuité	Nombre d'appels d'offres et de contrats touchés

Orientation gouvernementale	Objectif	Action	Échéancier	Points de mesure
<p><b>Orientation 1 (suite)</b></p> <p>Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique</p>		6. Favoriser l'utilisation de transports de types hybride et électrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Véhicules : intégrer la flotte de véhicules de courtoisie</li> <li>• Ajoute de bornes automne 2016</li> <li>• Analyse de faisabilité à compléter pour les prochains sites</li> </ul>	Taux d'utilisation des véhicules électriques
		7. Cible : péremption et efforts de transferts interhôpitaux	En continuité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de péremption à l'interne (cible par produits établie annuellement)</li> <li>• Suivi et sensibilisation avec clients hôpitaux</li> </ul>
		8. Virage sans papier (initiatives actuelles et futures, horaires, paie, suite Smart, formulaires internes, relevés fiscaux, accès Web et Wi-Fi...)	En continuité	Quantité de papier destiné au recyclage/rebut
		9. Poursuite des programmes favorisant le transport en commun et le covoiturage	En continuité	Nombre de participants
	<b>1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial</b>	10. Poursuite des cours de photos (introduction et ajout de composition et édition), révision du concept d'exposition (événement semi-permanent)	Activité annuelle pour la durée du plan d'action 2015-2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants</li> <li>• Bilan de chacun des événements</li> </ul>

Orientation gouvernementale	Objectif	Action	Échéancier	Points de mesure
<b>Orientation 1 (suite)</b> Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique		11. Développement de partenariats avec les municipalités pour l'ouverture des Salons de donneurs de plasma PLASMAVIE avec une approche de création d'emplois locaux, d'achats auprès de fournisseurs locaux et avec l'installation de vitrines de rayonnement régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Québec en automne 2016 et Montréal au printemps 2017</li> <li>• Autres sites et calendrier à établir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'emplois créés</li> <li>• Nombre de fournisseurs locaux</li> </ul>
		3. Poursuite de l'activité de distribution d'arbres (déjà décrite pour 1.2)		
<b>Orientation 2</b> Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable	<b>2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables</b>	Activités 5, 6 et 9 déjà décrites		
<b>Orientation 5</b> Améliorer la santé de la population par la prévention	<b>5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires</b>	12. Maintenir le programme annuel de vaccination du personnel contre l'influenza, sur une base volontaire	Campagne annuelle	Nombre d'employés vaccinés
		13. Mise à jour du programme pour remboursement des frais liés à l'activité physique et aux événements sportifs afin d'élargir et continuer de promouvoir un mode de vie plus actif et une meilleure santé des employés de l'organisation	En continuité	

Orientation gouvernementale	Objectif	Action	Échéancier	Points de mesure
<b>Orientation 6</b> Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	<b>6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires</b>	14. Formation sur les principes de la loi sur le développement durable (à l'interne et chez certains partenaires) Mettre en œuvre des plans précis de formation permettant l'intégration du concept de développement durable au sein des activités quotidiennes	En continuité	Suivi du nombre de formations/présentations
		15. Intégration des bénévoles dans le programme de recrutement pour le plasma par aphérèse	En continuité	Nombre de participants
		16. Maintien de l'engagement des comités organisateurs de collectes mobiles au service de la mission d'Héma-Québec	En continuité	
		Activités 1, 3, 7 et 11 déjà décrites		